



Info-RSG express

Du côté de la direction

La trottinette carottée s'associe avec Parents-Secours !

Nous sommes heureux de nous joindre au 32 bureaux coordonnateurs qui ont conclu un partenariat avec Parents-Secours pour ainsi contribuer avec vous à la sécurité des enfants de notre territoire !

En devenant un foyer-refuge, votre responsabilité sera de recevoir si besoin est, un enfant, ou une personne âgée, qui se sentirait en difficulté ou en danger. Cet acte de bénévolat contribuera à vous rendre plus visible dans le quartier !

Si vous désirez devenir un foyer-refuge, remplissez le coupon ci-joint et retournez-le au BC.

Précision perfectionnement annuel

Les 6 heures de perfectionnement annuel doivent traiter des sujets prévus au Règlement, dont au moins 3 heures sur le développement de l'enfant et le programme éducatif.

Sujets:

- le développement de l'enfant;
- le programme éducatif;
- la sécurité, la santé et l'alimentation;
- le rôle de la RSG.



Le perfectionnement suivi doit respecter ces obligations et les documents présentés au BC doivent le démontrer. Les documents transmis comme preuve de formation doivent spécifier les sujets abordés, le nombre d'heures consacrées à chaque sujet ainsi que la date de réussite pour la formation de 45 heures et la date du cours pour le perfectionnement. À ce sujet, veuillez noter qu'une formation sur le programme éducatif porte nécessairement sur le développement de l'enfant, mais que l'inverse n'est pas toujours vrai. Lorsque les documents ne contiennent pas tous les renseignements nécessaires, il convient d'y joindre des documents additionnels, comme le plan de cours, de façon à démontrer que les conditions sont respectées.

Cours de secourisme comprenant un volet sur la gestion des réactions allergiques sévères

À compter du 1er avril 2016, toutes les RSG devront avoir suivi un cours de secourisme adapté à la petite enfance, d'une durée de 8 heures ou s'il a déjà été fait, de 6 heures.

Boîte vocale est pleine...

S.V.P. Videz-là ! Car il est impératif pour nous ou les parents de pouvoir vous rejoindre. Merci !



2 RSG quittent La trottinette

Malika Kahil offrait un service de garde, « *Les petits anges* », sur la rue St-André, depuis sa reconnaissance, en septembre 2007. Le 20 décembre dernier, elle, sa famille et son service de garde ont déménagé à St-Hyacinthe avec le BC Mafamigarde. Nous te souhaitons une belle continuité Malika !

Bouchra Bout, reconnue en mai 2014, sur la rue Marquette, nous quitte pour le territoire Lavallois et se joindra au BC Pirouette de Fabreville. Bouchra, nous te souhaitons beaucoup de bonheur dans ce nouveau coin !

Cinq nouvelles reconnaissances.

Bienvenue à **Karima Ait Ouazzou**, sur la rue St-André, dans Villeray. Son service de garde, « *Le jardin des petits poussins* » accueille 9 enfants.

Bienvenue à **Juana Amelia Ruiz Martinez**, sur la rue Cartier, dans Villeray. Son service de garde, « *La petite ruche* », accueille 6 enfants.

Bienvenue à **Ghizlane Bellaq**, sur la rue Rousselot, dans Villeray. Son service de garde, « *Les petites coccinelles* », accueille 5 enfants.

Bienvenue à **Souad Boufenir**, sur la rue Papineau, dans Villeray. Son service de garde, « *Au carrefour des hirondelles* » accueille 6 enfants.

Bienvenue à **Nixa Ramirez**, sur la rue Waverly près de Guizot, dans Villeray. Son service de garde accueille 6 enfants.



Du côté de l'administration

Entente de services

Vous avez l'obligation légale de remettre une copie de l'entente de services aux parents. Si vous ne le faites pas, c'est comme si aucun contrat ne vous liait et, entre autres problèmes, la pénalité de bris de contrat ne s'applique pas.

Départ d'un enfant

Quel que soit le motif de départ d'un enfant, vous devez fournir au parent une attestation de services de garde reçus indiquant la dernière journée de garde de l'enfant. **En aucun temps vous ne pouvez demander 2 semaines de préavis, la loi ne vous l'autorise pas.**

Si l'enfant quitte, c'est peut-être pour un autre service de garde et le parent aura alors besoin de remettre l'attestation. C'est ce nouveau service de garde (RSG, CPE ou garderie subventionnée) qui recevra la subvention. Prenez note qu'elle ne peut être versée qu'à un seul service de garde.

APSS

Si vous désirez que le BC, à partir du 1er avril 2016, vous retienne des montants en APSS pour vous les reverser ensuite en juin 2017, n'oubliez pas de nous faire parvenir le formulaire requis **AVANT LE 1ER MARS 2016.**

Du côté du BC

Lancement de la trousse de jeu sur les Routines et transitions

11 décembre 2015

